

505LM69/9

354

(1943)

Protection contre l'incendie du transformateur  
de Portet-St-Simon

Lettre S.N.C.F. au M.T.P. 8. 5.43

Protection contre l'incendie du transformateur de Portet-St-Simon

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS  
-----

Le Président du Conseil  
d'Administration  
-----  
3470-3

8 mai 1943

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, pour approbation, en 2 exemplaires, un projet relatif à la protection contre l'incendie, des transformateurs de l'autotransformateur et du compensateur dans l'hydrogène du poste de Cortet-St-Simon.

Ce projet fait suite aux projets que vous avez approuvés pour la protection contre l'incendie, des transformateurs des postes de Chaingy, Lannemezan et Tescac, respectivement les 21 mars 1941, 23 octobre 1941 et 11 août 1942. Les dispositions prévues sont analogues.

Il comporte essentiellement l'établissement d'écrans pare-feu en béton armé métalliques et de dispositifs d'évacuation rapide de l'huile enflammée.

Les dispositions envisagées sont détaillées à la notice explicative et sur les plans joints au dossier.

La dépense est évaluée à 3.150.000 francs.

Etant donné l'intérêt que présente l'exécution d'urgence des travaux, je vous propose d'exécuter ceux-ci dès maintenant et d'imputer la dépense correspondante sur les sommes à valoir du budget ordinaire d'établissement qui sont suffisantes.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,  
Signé: FOURNIER.

Monsieur le Ministre Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle  
et aux Communications, 244 Boulevard Saint-Germain, 244 - PARIS -